



TRADUCTION

Avis à la batellerie (ELWIS)
N° 2026/1162

Étiage

Mouillage garanti limité à 2,80 m

Lieu :

du p.k. 213,0
au p.k. 242,1

Moselle canalisée

Période :

A partir du 27 avril 2026 à 16h30
jusqu'au 31 décembre 2026 à 23h59

Informations complémentaires

Par dérogation à l'avis du 11 mai 1999 et en attendant une amélioration de la situation, le mouillage garanti doit être limité à 2,80 m dans les biefs de Grevenmacher-Wellen et de Stadtbredimus-Palzem.

Sources :

*Service de la Navigation (WSA Moselle-Sarre-Lahn) du 27 avril 2026
RIS Nachricht 2026/1162*